

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2007

---

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 278

présenté par  
M. Apparü  
rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 20**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, après les mots :

« assimilés aux »,

insérer les mots :

« enseignants et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.